# L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
**Imprimé par J. Bayon.**
Jours de publication—Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.
NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 18 JUILLET 1836.

POUR PRESIDENT.

## M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

## RD. M. JOHNSON.

**"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.**—*Martin Van Buren.*

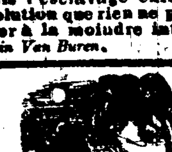

### NECROLOGIE.

Est décédé, à Montpellier, (Virginie), le 28 juin dernier, à 6 heures et demie du matin, dans la quatre vingt sixième année de son âge, M. James Madison, un des fondateurs de la liberté américaine, et sans contredit un des plus beaux caractères politiques du siècle actuel. Appelé en 1776, à faire partie de la convention nationale, il contribua avec ses collègues à la rédaction de cette immortelle déclaration d'indépendance qui fit du peuple des Etats-Unis l'égale des premières nations du monde. Par ce premier acte il s'acquit le titre de père de la patrie; mais il lui restait encore beaucoup à faire pour le bonheur de ses enfans. Après les avoir soustraits à la domination de la Grande Bretagne, il apporta sa plus ardente sollicitude à leur donner de bonnes lois. Digne émule des Washington, des Jefferson, des Monroe, des Franklin et des Adams, il ne s'arrêta dans ses longs et pénibles travaux que lorsque le grand œuvre fut achevé, et lorsqu'il eut l'intime conviction que le volcan dont les fréquentes irruptions avaient menacé les premières années de la république n'avait plus de laves à répandre. Après avoir consolidé le gouvernement, il s'appliqua à faire fleurir le commerce et l'agriculture sur tous les points de la confédération. Existe-t-il un seul Etat de l'Union qui n'ait été appelé à partager des trésors immenses, fruits des lumières et du patriotisme du grand homme que l'Amérique pleure aujourd'hui? Tous ont retiré une large part de leur patrimoine; et lorsque après soixante années d'existence politique, les Etats-Unis voient l'abondance la paix et le bonheur régner dans leur sein, c'est avec le sentiment de la reconnaissance la plus pure qu'ils citent le nom de James Madison comme un de ceux qui y ont le plus puissamment contribué. Le peuple fut libre et puissant par les efforts de cet illustre citoyen, et la gratitude nationale sut payer une partie de la dette contractée envers lui. Appelé par la confiance de ses concitoyens à siéger au Congrès général comme sénateur, il fut après cela, et sous la présidence de l'immortel Jefferson, un de ses co-associés de '76, élu secrétaire d'Etat. Ce n'était pas assez encore : il fallait ajouter à ces marques glorieuses de distinction un titre, que toutes les couronnes de la terre ne sauraient égaler. Les suffrages du peuple le proclamèrent en 1809, président des Etats-Unis d'Amérique—Il occupa cette place élevée jusqu'à la fin de 1813, et lorsqu'il remit les rênes du gouvernement à son successeur, il se retira heureux dans sa ferme de la Virginie, en songeant qu'il avait consolidé sur toute l'étendue de la république ces principes de pure démocratie sans lesquels l'Union Américaine ne saurait long-tems exister.

Sous son règne, un parti formidable de prétendus libéraux du Nord chercha vainement à rompre les liens qui attachaient entr'eux les divers Etats de la Confédération : Madison sut conjurer l'orage qui menaçait de détruire la prospérité générale du pays. Ecoutons ses propres paroles : elles seront pour toujours gravées dans les cœurs de tous les vrais Américains ; de tous les libéraux du monde :

**"Cette coupable tentative d'essayer à séparer une portion de notre pays du reste, et d'affaiblir les liens qui unissent ensemble les différentes parties de ce TOUT ne pourra jamais réussir :—Les Américains ont trop de bon sens pour tomber dans le gouffre affreux où les apôtres de la désunion voudraient les précipiter. Ils ne prêteront pas l'oreille à cette voix astucieuse qui leur crie qu'unis comme ils le sont, par tant de liens d'affection, ils ne peuvent vivre long-tems ensemble comme membres d'une même famille ; qu'ils ne peuvent rester long-tems les gardiens réciproques de leur bonheur mutuel et demeurer pour toujours concitoyens dans un vaste et florissant empire. Ils resteront sourds à un langage aussi insensé ; ils préserveront leurs cœurs du poison que contiennent de semblables paroles ; le même sang qui circule dans leurs veines ; ce même sang qu'ils ont versé pour défendre les droits sacrés ; ce sang, enfin, doit cimenter à jamais leur union et leur crier que ce serait une horreur de leur part s'ils cherchaient à devenir étrangers, rivaux, ennemis les uns des autres."**

Les exhortations du patriarche de la révolution ne furent pas sans effet : le peuple, menacé dans ses plus chers intérêts, se rallia en bataillons serrés autour de l'autel de la patrie. Il jura par les manes de ses ayeux qu'il saurait rester uni quoique pussent entreprendre les nullificateurs de la Nouvelle-Angleterre pour le diviser ; et ce fut de cette époque que data le premier triomphe de la VRAIE DEMOCRATIE.

Honneur donc à Madison d'avoir été le fondateur de cette nouvelle ère de républicanisme et de liberté ! Gloire à lui d'avoir désigné, le premier, l'hydre aux cent têtes dont le venin mortel menaçait d'empoisonner les sources de notre grandeur et de notre prospérité futures ! Gloire aussi à tous ceux de ses successeurs, qui, comme lui, se rappelleront toujours cette grande et sublime maxime gravée en traits ineffaçables sur notre bannière étoilée : "E PLURIBUS UNUM !"

La carrière entière fournie par l'illustre Madison est une des plus honorables que l'histoire ait jamais eu à consigner dans ses fastes célèbres. Né à une époque où le mot de vasselage semblait être à l'ordre du jour pour toutes les colonies anglaises, que ne dût il pas entreprendre pour parvenir à tremper fortement son âme et la rendre propre à soutenir cette grande lutte qui allait bientôt s'établir entre la liberté et le despotisme. Il fallait en sortir vainqueur, ou consentir à livrer sa tête à la hâche des bourreaux. Quelque dût être l'arrêt du destin, rien ne pût arrêter l'élan de ce génie vigoureux, qui avait si bien compris l'avenir réservé à son pays. Une ligue de républicains se forme ; ils sont en petit nombre, mais ils suffisent pour renverser la tyrannie et proclamer l'indépendance du nouveau Monde. C'est WASHINGTON qui en est l'âme : C'est Jefferson, c'est Hancock, c'est le plus vieux des Adams, c'est Benjamin Franklin, c'est MADISON qui viennent se placer autour de lui pour achever l'œuvre méditée. L'une avec le secours de sa seule épée, force des bataillons entiers à repasser l'Atlantique et à lui livrer l'héritage que la liberté lui a légué ; les autres, élevés loin des camps n'en sont pas moins ardens à servir la patrie naissante réunis dans l'enceinte du capitole, ils tracent l'écrit immortel qui doit les dégager désormais de la domination de l'Angleterre. Leurs immortelles harangues, plus bouillantes, plus énergiques, plus entraînantes que les proclamations des plus célèbres généraux des siècles passés échauffent le courage des soldats américains ; leur mot d'ordre est "Indépendance :" la charte qui vient d'être improvisée est le seul étendard qui va conduire le peuple à la victoire. Il marche donc, enflammé d'amour pour la plus sainte des causes ; il combat ; il triomphe de toutes part ; et tandis que d'un coté Washington a récolté une moisson de lauriers, les PERES CONSCRITS à leur tour ont achevé de bâtir l'edifice social qui doit placer la nation américaine au premier rang des peuples libres de la terre.

Mais l'œuvre est terminée ; les destinés ont prononcé leur arrêt immuable. L'Amérique est indépendante pour toujours. Voyez ces essaims de héros, de législateurs, de philosophes ! Vont ils se partager les dépouilles qu'ils ont si noblement gagnées ? Non : ils ont agi pour la nation, c'est à la nation de jouir du fruit de leurs conquêtes. Ils ont d'importants devoirs à remplir encore : ce n'est pas assez pour eux que d'avoir fait un peuple libre, ils veulent encore lui faire comprendre la liberté, de manière à ce qu'il n'ait plus rien à craindre de ces crises politiques qui, [illegible] ment à l'autre peut bouleverser un gouvernement [illegible] d'indépendant qu'il était le ramener peut être au régime de la féodalité. Guidés par un sentiment de pur patriotisme, ces hommes-dieux, vont achever dans la retraite ce qu'ils ont si habilement commencé sur le champ de bataille ou dans l'intérieur du Capitole. C'est dans la solitude qu'ils vont méditer ces améliorations qu'ils veulent encore apporter à l'existence sociale de leur concitoyens. C'est là qu'ils donneront naissance à ces codes de morale publique, à ces principes de philosophie et de libéralisme, qui deviendront à l'avenir l'étude élémentaire, les livres classiques de tous les peuples de l'univers.

En parlant ainsi des hommes illustres de la révolution américaine, n'avons nous pas fait l'histoire spéciale de James Madison ? Est-il un seul de ses célèbres collaborateurs qui puisse revendiquer plus de droits à l'immortalité que ses siècles, et à la reconnaissance de ses concitoyens ? Nous ne le pensons pas. La carrière de ce philosophe législateur a été fournie complètement. Quarante années passées au service public lui ont assuré une réputation brillante comme homme d'état. Les divers écrits qu'il nous a laissés lui garantiront une gloire [illegible], comme écrivain profond, et savant publiciste.

Quatre vingt années employées à une vie sans tache et dans laquelle il a toujours maintenu les mêmes principes de démocratie et d'amour du bien public, le feront toujours regarder comme le défenseur le plus pur et le plus dévoué des droits du peuple et de la liberté du monde.

Il appartient sans doute à des bouches plus éloquentes que la nôtre d'entreprendre l'oraison funèbre de James Madison. De toutes les parties de l'Union, sortiront des athlètes qui mieux que nous sauront dire aux siècles futurs quels furent les faits célèbres que l'on retrouve dans cette existence de quatre vingt six années, entièrement consacrée à la gloire de son pays. Mais tandis que de tous côtés des mains habiles tressent ces couronnes d'immortelles qui vont être déposées sur la tombe du Grand Homme, qu'il nous soit permis de joindre le cortège et d'offrir à notre tour la simple fleur que nous avons pu cueillir. Puisse-t-elle être agréable aux mânes de celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte.

### PERTE DU BATEAU A VAPEUR WATCHMAN.

Le bateau à vapeur Watchman, capitaine Gabaroche, parti d'ici pour Lafourche, a frappé contre un chicot dans le bayou Plaquemines ; la voie d'eau qui se déclara fut si forte que le bateau sombra immédiatement. La cargaison entière fut perdue. Les passagers et l'équipage réussirent à se sauver, à l'exception du gardien de la buvette qui se noya.

### TEXAS.

Par l'arrivée de la goëlette Julius Cœsar, nous apprenons qu'un exprès, arrivé avant l'époque de son départ, de l'armée Texienne, avait rapporté que les espions envoyés par Rusk étaient allés jusqu'à Rio Bravo et qu'à leur retour au camp ils avaient annoncé n'avoir rencontré aucun Mexicain.

Nous apprenons par la même voie que les divisions sous les ordres de Lamar et de Rusk augmentaient de jour en jour, et se montraient ardentes à en venir à un engagement.

La goëlette texienne Brutus, capitaine Hurd, se trouvait bloquée par le brick de guerre mexicain le Vencedor del Alamo. Le bateau à vapeur Ocean, ayant à la remorque les goëlettes armées Invincible, Union, Revenge et W. Robbins était sur le moment de partir pour aller capturer le brick Mexicain. L'Océan, avait à son bord un grand nombre de volontaires. Ce bateau a été fait un rempart de balles de coton pour se mettre à l'abri des canons et de la mousqueterie du Vencedor.

On nous informe également que Santa Anna avait envoyé des dépêches au Président des Etats-Unis, le priant de vouloir bien interposer sa médiation pour le règlement des affaires entre le Texas et le Mexique. Il lui assurait, dit-on, que le gouvernement mexicain ne balancerait pas à reconnaître l'indépendance du Texas attendu que ce pays était perdu pour lui.

On supposait que l'armée mexicaine était devant Matamoros et qu'elle diminuait de jour en jour par suite de la désertion qui s'était mise dans les rangs et qui était occasionnée par le manque presqu'absolu de vivres.

Le gouvernement texien a mis en liberté les goëlettes américaines Watchman, Fanny Butler et Cumanche ; il a payé au capitaine Murray, du Watchman, le montant de son frêt, et 50 piastres par jour de dommages. Les autres goëlettes avaient également été payées ou devaient l'être sous peu.

Le Julius Cœsar rapporte qu'un nouveau chenal vient de se former sur la barre des Brassos de Dios ; on y comptait 8 pieds d'eau.

### CONGRES GENERAL.

Les séances du Congrès Général, depuis le 25 jusqu'au 30 juin dernier, nous semblent dénuées d'intérêt général : le seul bill remarquable que nous ayons à citer, et qui a été adopté à la Chambre des Représentans dans la séance du 28 au soir à une majorité de 14 voix, est celui qui est relatif aux améliorations des ports de mer et rivières. Nous en avons parlé longuement dans un de nos précédens numéros.

### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 30 au soir.

Le message suivant du président des Etats Unis a été communiqué par l'orateur.

Washington, ce 30 juin 1836.

A la Chambre des Représentans :

C'est un pénible devoir que j'ai à remplir envers cette chambre, que de lui annoncer la triste nouvelle de la mort de James Madison ex président des Etats-Unis. Il a cessé d'exister le 28 du courant à 6 heures et demie du matin, couvert de gloire et d'années.

Je m'empresse à vous faire cette communication, afin que le Congrès puisse adopter telles mesures convenables pour payer le tribut de respect à la mémoire de celui dont la vie entière a contribué si puissamment au bonheur et à la gloire de son pays et au bien de l'espèce humaine.

ANDREW JACKSON.

M. Patton, au nom de la députation de la Virginie a adressé une allocution à ce sujet à la suite de laquelle il a présenté la résolution suivante :

*Résolu* qu'un comité soit nommé au nom de la Chambre pour se réunir à tel autre comité du Sénat à l'effet de désigner par quelles marques de respect et d'affection il convient au Congrès des E.-Unis d'exprimer la profonde douleur de la nation sur la perte qu'elle a éprouvée par la mort de M. Madison, récemment annoncée par le Président des Etats-Unis à cette Chambre.

Immédiatement après la lecture de cette résolution, et quelques remarques adressées à ce sujet par M. Adams, une autre résolution arriva du Sénat, par laquelle on informait la Chambre qu'un comité composé de MM. Rives, Clay, Calhoun, Gundy, Buchanan, Leigh et Tallmadge avait été nommé pour que, conjointement avec celui de la Chambre, il s'occupa des mesures à prendre pour payer le tribut de respect à la mémoire de Thomas Jefferson, décédé,

La Chambre après avoir adopté cette résolution nomma un comité composé d'un membre de chaque Etat.

Les deux comités réunis devront présenter un rapport sur le sujet en question à l'une des premières séances.

—Les débats sur les affaires du Texas ont été renvoyés pour être pris en considération par le Sénat à la séance du deux du courant.

La frégate de guerre française, l'Arthémise, capitaine De la Place, de 59 canons et 452 hommes d'équipage est arrivée à New-York le 30 au matin, venant de la Martinique en 14 jours de traversée : elle a apporté des dépêches à M. De la Forest, consul général de France. On ne savait pas quelle était la nature de ces documens.

### ECOLE MILITAIRE DE WEST POINT.

D'après les règlemens de cette institution, cinq des élèves les plus distingués de chaque classe sont, chaque année, attachés à l'armée. Voici la liste, résultat des examens de 1836.

1ère classe.—George L. Welcher, Tenn. ; James L. Mason, Tenn. ; Danville Leadbeater, Me. ; Joseph Anderson, Va. ; Montgomery C. Meigs, Pa.

2nde classe—Henry W. Benham, Conn. ; Edwin E. Morgan, Pa. ; John W. Gunnison, N. H. ; John Bratt, N. Y. ; William W. Chapman, Mass.

3me. Classe—William H. Wright, N. C. ; P. G. T. Beauregard, Louisiane ; Alex. H. Dearborn, N. Y. ; H. Campbell, Vt ; James H. Trapier, S. C.

4ème. classe—Isaac I. Stevens, Mass. ; Henry J. Biddle, Pa. ; Robert G. Butler, Va. ; H. Wager Halleck, N. Y. ; Jeremy F. Gilmer, N. C.

Un grand nombre de billets de cinq piastres, contre-façons évidentes de ceux de la succursale de la Banque des Etats-Unis à Nashville, ont été mis en circulation à Philadelphie. Ils sont en général payables à l'ordre de différentes personnes et portent pour endossement le nom de A. Van Wyck.

Le navire Charlotte Douglass, parti de Londonderry pour Québec, s'est entièrement perdu. Les passagers au nombre de 406 et l'équipage ont été sauvés.

On estime à 12,000 le nombre des émigrans arrivés à Québec pendant cette saison.

On lit dans le Buffalo Commercial Advertiser : La recette du bateau à vapeur Michigan, dans le trajet d'aller et retour de notre ville à Chicago, a été de 14 mille piastres, sans y comprendre la somme dépensée à la buvette.

Dans la dernière semaine de juin il a été frappé à la monnaie des E.-Unis la somme de $349,995 en or.

On lit dans le New-York American : Nous apprenons qu'un de nos négocians les plus entreprenans fait en ce moment construire plusieurs navires qu'il destine à former une nouvelle ligne de paquebots entre New-York et Liverpool. Ce sont des bâtimens de première classe, du port de plus de 800 tonneaux, superbement installés. Lorsqu'ils seront en état de prendre la mer, nous aurons 5 navires par mois faisant régulièrement voile pour Liverpool.

(Communiqué.)

Nous sommes parvenus à une époque de l'année où chacun s'empresse, après avoir terminé ses affaires, d'aller [illegible] dans les [illegible] l'autre bord du lac, [illegible] lieux salubres leur offrent pendant la saison des chaleurs. L'émigration qui se fait est telle que nous ne saurions trop engager ceux qui partirent de notre ville, d'avoir le soin de ne pas s'embarquer [illegible] avec des médicamens ni des pilules, mais avec [illegible] pâtés préparés, de ces belles pièces [illegible] et si facile de se procurer chez M. Mich[illegible] de M. Lecouture—chez lui on trouvera [illegible] peut plaire tant à l'odorat qu'au goût de qui aurait perdu l'appétit.

UN AMATEUR DE TRUFFES.

Donaldsonville, 15 Juillet

**JUGE LYNCH.**—Dans la soirée du 9, (samedi) les personnes vivant dans le voisinage d'une maison occupée par une négresse libre furent réveillées en sursaut à minuit par des cris, des coups de fusil, et une explosion de pétards qui partait de cette maison. Ceux qui par la proximité étaient les plus incommodés par ce sabbat, firent venir le maire, pour y mettre ordre ; lequel pria Messrs. les mulâtres et les nègres de vouloir bien célébrer leurs orgies d'une manière un peu moins bruyante. Cette invitation quoique revêtue des formes les plus polies, fut mal reçue ; car un mulâtre nommé ALPHONSE, boulanger de métier, qui a fait fortune en recélant les objets volés par les nègres, effronté coquin s'il en fut jamais, le mit dehors par les épaules. Alors il fut résolu que l'affaire serait mise entre les mains du JUGE LYNCH, et cet honorable fonctionnaire après avoir assemblé son escorte se dirigea sur l'ennemi. La mulâtraille, cependant, ayant eu vent de l'approche de son honneur, avait délogé tout doucement, laissant la vieille négresse, propriétaire de la maison, (qui ne représente pas mal la Pythonisse d'Endor) seule avec son CELADON, homme blanc, de 25 à 40 ans qui avait participé à la fête. Le juge ordonna l'arrestation de celui-ci et le condamna aux étrivières et à déguerpir dans 24 heures ; arrêt qui fut exécuté. Il fut question ensuite de se saisir d'Alphonse, qui s'était barricadé chez lui, et défiait les blancs réunis, en termes fort injurieux de le prendre. Outré de son insolence, on entra forcément chez lui, on s'empara de sa personne, et déjà on lui avait fait prendre la position la plus convenable pour recevoir les honneurs de la flagellation, les premiers coups même avaient été appliqués quand le Député-shérif, qui avait un warrant contre lui intervint, et le mena en prison. Le lendemain on apprit que cette fête avait été donnée **En honneur de l'anniversaire de la révolte de St. Domingue.** Le courroux du Juge Lynch se ralluma à cette nouvelle, il assembla de nouveau sa garde, fut prendre Alphonse, sorti depuis quelques momens de la geole, et lui infligea une sévère correction dont il gardera long-temps la mémoire. Le châtiment fini, l'ordre lui fut intimé d'avoir à déguerpir de l'endroit au bout d'un certain temps qui lui fut accordé pour régler ses affaires.

Nous espérons que cet Alphonse ou François Casserque ne trouvera point d'asyle dans la Louisiane, et qu'il lui sera forcé d'aller établir ses Pénates à Haïti, où il lui sera loisible de fêter, sans danger pour sa peau, les horribles évènemens de la révolution de St. Domingue.

Nous avons connaissance que ce n'est pas la première fois que l'anniversaire en question a été célébré ici, par Alphonse et sa bande. Il est probable même que la célébration en est générale. Sans doute nous sommes très-intéressés à scruter sévèrement les menées de cette partie de notre population, et à ne permettre aucune cérémonie, aucune fête qui puisse réveiller de sinistres souvenirs, et allumer de funestes passions. C'est au milieu de ces célébrations que les associations secrètes se forment. Dans la nuit du 9 des cris séditieux ont été proférés. Ayons l'œil sur cette engeance.

A une assemblée des citoyens de Donaldsonville et des environs, convoquée dans le but de prendre telles mesures qu'ils trouveraient convenables, afin d'assurer la tranquillité de la Paroisse ; M. Songy Reynaud fut unanimement appelé pour y présider et MM. A. M. Templet, et J. F. Ayraud furent nommés secrétaires.

L'objet de la réunion ayant été motivé, le Président pria Messrs. J. A. Scudday, A. F. Rightor, F. Mollère, H. B. Trist, et H. F. Williams, de se réunir en comité et de se charger de rédiger et de proposer des résolutions à l'assemblée.

Résolu, Que le 9 du courant, certains hommes de couleur, instigués par un homme blanc, s'assemblèrent en commémoration du massacre des blancs de St. Domingue, et que divers habitans de Donaldsonville, exaspérés de cet outrage, se réunirent et dispersèrent cette assemblée séditieuse ; qu'ils infligèrent au dit homme blanc une punition corporelle, laquelle ils réitérèrent le lendemain à l'homme de couleur notoirement chef et instigateur de ces procédés désordonnés.

Résolu, Que l'assemblée approuve les divers actes des personnes qui infligèrent cette punition aux dits délinquants et qu'elle mettra à exécution les résolutions adoptées contre les dites personnes séditieuses.

Résolu, Que nous considérons tous ceux qui blâment les procédés mis en usage contre les dits perturbateurs de la paix, comme tendant à les encourager et à les aider dans leurs desseins et que nous les réprouvons comme bons citoyens.

Résolu, Que pour le bien être de la société et afin de prévenir de tels désordres, un comité de vigilance soit nommé, dont le devoir sera de prendre connaissance de tous les actes calculés pour produire des dispositions insubordonnées parmi les gens de couleur libres ou esclaves, et que le dit comité, composé des personnes dont les noms suivent, soit divisé comme suit :

Pour Donaldsonville—James Barry, Sy. Reynaud, Vr. Pujos, Francis Guilfaux, Rd. Bond, A. F. Rightor, Dr. A. Scudday, H. B. Trist, Rt. Scott, Colonel Williams, J. B. Bond, R. W. Nicholls, A. M. Templet, et J. F. Ayraud.

Pour le haut du fleuve, sur la rive droite—MM. Landry, J. Bte. Gaudin, J. C. Barthelemy, C. L. Landry, et Amadeo Landry.

Pour le bas du fleuve sur la même rive—Ros. Brand, Eugène Lacroix, Ls. Mollère. Fs. Mollère, et Ed. Gaudin.

Pour le Bayou Lafourche—W C Randall, Th. Cottman, Mathias Roduyrez, John Bugnot, et J. F. Mollère.

*Résolu* Qu'il sera aussi du devoir de ce comité de vigilance de surveiller les détaillans de liqueurs spiritueuses et de convoquer une assemblée des citoyens de Donaldsonville et des alentours toutes les fois qu'ils le jugeront nécessaire.

Résolu, Que les membres du comité de vigilance à Donaldsonville, devront chasser tous les nègres qu'ils y trouveront le Dimanche après le coucher du soleil qui ne seront pas porteurs d'une permission écrite de leurs maîtres.

Résolu, Que des instructions publiques soient données par des avis imprimés que le comité apposera sur les divers cabarets où se détaillent des liqueurs spiritueuses, sages et fermes intentions de l'assemblée, de mettre en vigueur les susdites résolutions et de sévir contre tous les infracteurs, qui seront pris à vendre aux esclaves.

Résolu, Que ces résolutions soient imprimées dans deux gazettes de cette ville.

SONGY REYNAUD, Présid.

A. M. TEMPLET, J. F. AYRAUD, } Secrétaires.

### NOUVELLES DIVERSES.

#### FRANCE.

On lit dans le Courrier Français :

"La partie du programme des fêtes de juillet qui concerne la journée du 28 est, assure-t-on, arrêtée. Il y aura une grande revue de troupes et de la garde nationale, comme d'habitude ; mais la revue, au lieu de se faire sur les boulevarts, se fera depuis les Tuileries, en traversant le jardin jusqu'à Neuilly tout le long de la grande avenue. Le roi parcourra le front de chaque ligne, puis il viendra se placer sous l'Arc-de-Triomphe qui sera à cet instant inauguré. Les troupes et la garde nationale défileront ensuite sous l'arc même."

—Le Moniteur du 24 mai promulgue la loi que les deux chambres viennent de voter, par laquelle les loteries de toute espèce sont prohibées.

—Le gouvernement continue à garder le silence sur les événemens assez graves qui se seraient passés à Oran. On s'en occupe beaucoup dans le public. Voici les nouvelles que l'on peut croire les plus récentes à ce sujet :

"M. le maréchal Clausel a reçu des dépêches d'Oran, dans lesquelles était contenue une lettre écrite par un officier, des bords de la Taïna, le 4 mai. Cette lettre, dont nous avons eu communication, confirme tout-à-fait l'opinion que M. le maréchal avait exprimée hier sur la position du général d'Arlanges et de son armée.

"Elle parle de deux affaires sur la rive gauche de la Taïna, dont l'une très chaude, et dans lesquelles les Arabes auraient perdu beaucoup de monde ; nous avons eu 70 blessés et plusieurs morts, parmi lesquels trois officiers. Du reste, ajoute l'officier qui donne ces détails : "Nos troupes sont fort tranquillement dans un camp retranché, garni de redoutes et de blockhaus."

"Au départ de la lettre, les vivres manquaient à cause du mauvais état de la mer. Le bâtiment à vapeur, qui fait le service d'Oran au camp retranché, apportait régulièrement des vivres pour huit jours à la fois. A son dernier voyage, il a été éloigné, avec trois batimens qu'il remorquait, de son lieu ordinaire de débarquement. Des mesures avaient été prises à Oran pour faire cesser promptement la disette des vivres.

"L'esprit des troupes est toujours bon, animé et plein de confiance. On sait, dit la lettre où nous avons pu puiser ces renseignemens, que trois mille hommes déterminés passent partout, et, dans l'état actuel, il suffirait de douze cent hommes et d'un demi-escadron, pour pousser des reconnaissances jusqu'à deux lieues en avant du camp.

"La demande de renforts faite par le général d'Arlanges n'aurait pour objet que d'assurer plus facilement le succès, et de s'engager avec une supériorité de forces qui permît de ménager le sang des soldats."

(Gazette de France.)

#### ESPAGNE.

On lit dans un journal :

"Il paraît que le nouveau ministère a été formé sous l'influence de M. de Rayneval. Toreno a été l'agent le plus actif du projet. Il été resté vis-à-vis de Mendizabel dans les termes d'une opposition modérée ; mais il agissait secrètement, et il a fait tous ses efforts pour renverser celui qui l'avait renversé lui-même.—Mendizabel a donné des armes contre lui-même. On parle dans les cercles les mieux instruits d'une lettre qu'il aurait écrite à la reine, qui le détestait et à qu'il supposait d'autres sentimens.

"L'influence de l'ambassadeur anglais, M. de Villiers, est tout-à-fait détruite, du moins pour le moment. On pense qu'il pourrait en résulter quelques changemens dans le personnel des ambassades, et notamment dans celui de l'ambassade de Paris, dont le titulaire est regardé, par suite de ses anciennes relations avec lord Wellington, comme dévoué au système anglais.

—On lit dans un autre journal :

A Madrid, le nouveau ministère se hâte de donner signe de vie. M. Isturitz vient d'adresser à toutes les autorités du royaume une circulaire contenant l'indication du système politique qu'il se propose de suivre. Voici les principaux passages du document :

"La généreuse et franche déclaration par laquelle sa majesté a appelé la nation, réunie en cortès, à réviser, de concert avec le trône, nos lois fondamentales est un acte dont les ministres actuels ne sont pas responsables, mais à la réalisation duquel ils consacreront tous leurs efforts, quand viendra le moment peu éloigné d'opérer une révision tant désirée.... Mais la première nécessité est de mettre un terme à la guerre civile. Les ministres consacreront spécialement leur attention à cet objet important, et pour atteindre ce but, ils mettront à profit toutes les ressources de la nation et donneront la plus grande extension possible au traité de la quadruple alliance. Néanmoins, les ministres conseilleront S. M. d'entreprendre et de réaliser de grandes réformes ; mais, pour l'accomplissement de cette tâche, ils ne prendront pour guides que la loi ; c'est l'unique moyen d'arriver à d'heureux résultats et de considérer les avantages déjà obtenus.—[illegible] pourquoi les ministres ne négligeront aucun moyen de faire respecter les lois. Toute infraction ou tentative de désobéissance aux lois sera sévèrement punie....... Les ministres ne toléreront aucune illégalité."

Ce qu'il y a de plus clair dans ce programme, c'est que le ministère est formé dans un esprit de résistance [illegible] émanation de la pensée politique de M. de Rayneval. L'ambition de M. [illegible] victime de la conspiration permanente des hommes d'état devant lesquels l'infaillibilité ignorante de M. Mendizabel a succombé.—Aujourd'hui il est en lutte avec l'opposition radicale de Caballero et de ses amis politiques, fatigués des murmures du parti de Mendizabel. Nous croyons que les promesses qui coûtent si peu à nos nouveaux ministres, les débarrasseront aisément des uns, mais pour triompher des autres, il faudra aussi que M. Isturitz donne des gages aux procérès, et à la queue de MM. Zea, Martinez de la Rosa, Toreno, et à tous les intrigans que l'absolutisme éclairé du [illegible] de ces Messieurs a tenu en garde contre les [illegible] ; alors [illegible] sera plus à son profit que M. Isturitz verra se déjouer la crise qu'il voit se préparer autour de lui.—L'Infante en Espagne le rôle que les honorables de la gauche ont si niaisement joué en 1830 et 1831. A quoi sert donc l'expérience aux hommes politiques ? et faut-il penser que la politique est inconciliable avec la conscience. C'est un problème que les tems modernes nous permettront facilement de résoudre.

Les journaux de Madrid annoncent qu'il est arrivé de Londres et de Paris d'importantes nouvelles ; que les gouvernemens anglais et français tenaient à la disposition du gouvernement espagnol, la somme de 20 millions de réaux, pour être appliqués à ses besoins. Ces importans secours avaient été obtenus par les soins de M. Mendizabal, et ses successeurs en profiteront.

Hier, 16 mai, une sérénade a été donnée à M. Mendizabal, dans la rue d'Olenta.

PARIS, 28 mai.—Le général Harispe ayant transmis au gouvernement la requête présentée par les généraux espagnols pour obtenir de faire passer une de leurs colonnes sur le territoire français, de Pampelune à Saint Sébastien, comme renfort au général Evans, une dépêche télégraphique connue le 18 à Bayonne, accorda cette permission au 1er bataillon du 2nd régiment d'infanterie légère espagnole, fort de 1100 à 1200 hommes à condition que pendant leur marche, les armes seraient transportées comme bagages, derrière la colonne, les officiers devant garder leurs épées.

Ce bataillon entra en France par les Aldudes, quitta le 18 la ville de St. Jean Pied de Port et doit passer par Mendionde, Cambo, Saro, St. Pe et St. Jean de Luz, jusqu'à Socoa, où il s'embarquera le 20 à bord des bâtimens expédiés de St. Sébastien. Leurs armes, escortées par un détachement de troupes françaises ne leur seront rendues qu'à bord. Ils devront payer toutes les rations qui leur seront fournies pendant la marche. Un grand nombre d'habitans de Bayonne sont allés à Cambo et à St. Jean de Luz pour les voir défiler.

#### TURQUIE.

*Situation critique du cabinet turc.—De la Frontière de Bosnie, 26 avril.*—La situation s'aggrave de jour en jour, surtout depuis trois semaines. Le sultan Mahmoud semble être sous le coup de la fatalité. A peine a-t-il tenté une réforme, soit intérieure soit extérieure, que de nouvelles entraves surgissent pour menacer la tranquillité de l'empire. L'heureuse issue des négociations relatives à l'évacuation de Silistrie commençait à faire naître une vive satisfaction. Tout à coup des rapports désastreux de Sarajevo, du 21, annoncent que le pays est en armes et que la plus révoltante cruauté y est à l'ordre du jour. Une vaste conspiration dont les ramifications s'étendaient à Montenegro, a été découverte. Les événemens de Livno n'étaient que le prélude des scènes de violence qui éclatent de toutes parts. Les capitaines refusent presque tous d'exécuter les ordres des visirs, et Rumeli Valessi, qui paraissait en concentrant ses forces à Larissa, vouloir attaquer les Klephtes grecs, se tient aujourd'hui sur la défensive, attendant des renforts. Il est heureux que, dans ces circonstances, la Servie ne laisse parvenir en Bosnie aucune munition de guerre.

(*Gazette de Leipsig*)

#### GRECE.

Les nouvelles de la Grèce sont favorables : les troubles ont été comprimés. Le chancelier d'Armansperg doit diriger les affaires pendant l'absence du roi Othon. Le corps diplomatique et les commandans des vaisseaux de guerre mis à la disposition du roi par les puissances protectrices, resteront vis-à-vis de la cour dans la même position après qu'avant l'absence du roi. Le roi, accompagné de M. de Kobell, est attendu du 15 au 20 mai à Munich. *Gaz. d'Augsbourg.*

On écrit de Corfou, 18 avril :

"Nous avons en ce moment sur notre rade une frégate russe et deux corvettes, deux cutters américains et un vaisseau de marine anglaise. Des bâtimens français sont attendus journellement. Il n'y a sans doute rien que d'accidentel dans la réunion de ces forces des divers états d'Europe ; mais ce qui est remarquable, c'est le bon accord qui existe entre tous les équipages qui dans aucune rencontre à terre n'ont donné lieu à ces disputes si fréquentes dans les ports. Notre ville est dans une grande prospérité commerciale, et sans le malheureux état dans lequel se trouve la Grèce, privée de ressources d'argent, nous aurions bien accru nos exportations. Mais que peut-on échanger avec un pays ruiné, dévasté par la guerre civile et que la domination étrangère écrase de ses tributs.

On assure que d'illustres personnages de la Grande Bretagne visiteront nos contrées au mois de juin, et qu'une escadre française se ravitaillera dans notre port.

**Destruction des Pyramides.**—Le Pacha d'Egypte, comme s'il n'avait pas encore assez fait pour acquérir l'immortalité, a donné ordre qu'une des pyramides de Ghizeh fut démolie pour en employer les matériaux à la construction du Barage. Il ne manquait plus que cette mesure de vandale pour ajouter la dernière branche à ses lauriers. L'incendiaire du temple d'Ephèse, le trop fameux Erostrate voit sa gloire s'obscurcir sous ce coup fatal. Cheops cède à Mehemet-Ali ; après avoir formé sur ce roc une des merveilles du monde, admiré par les siècles qui se sont succédaient, respecté par la barbarie et la civilisation, son orgueil va s'humilier aux pieds d'un moderne Attila.

Les journaux de Malte annoncent que le steamer Essex est parti pour Constantinople. C'est le premier d'une ligne de remorqueurs destinée à faire passer aux bâtimens de toute espèce les Dardanelles et le Bosphore. Il n'est pas rare que les vents et les courants contraires retiennent des navires à l'embouchure de ces détroits pendant six semaines et même deux mois. La science va faire disparaître cet obstacle à la navigation et au commerce.

**Postes.**—Les recettes se sont élevées, pour l'année 1835, à la somme totale de $1,961,631. L'état de New-York entre dans ce résultat pour $445,870 ; la Pennsylvanie, pour $245,197 ; Massachusetts, $174,391 ; la Virginie, $119,258 ; Ohio, $114,851 ; la Géorgie, $95,178 ; Maryland, $85,919 ; la Caroline du sud, $66,712 ; la Louisiane, $66,012 ; Alabama, $57,354 ; Kentucky, 57,245 ; Connecticut, 54,809 ; Maine, 47,929 ; Vermont, 26,547 ; New-Hampshire 24,322 ; et Rhode-Island 19,703.

Le bureau le plus productif est celui de New-York, sa recette a été de $303,097 ; Philadelphie en second, $121,152 ; ensuite Boston, 78,658 ; Baltimore 59,484 ; la Nouvelle Orléans 52,312 ; Charleston 33,751 ; Cincinnati, 21,934 ; Richmond, 20,322 ; Mobile, 19,334 ; Albany, 17,645 ; Savannah, 17,154 ; Pittsburgh, 16,475 ; Augusta, 14,633 ; Louisville, 13,686 ; Harrisburgh, 12,753 ; Providence, 11,253 et New-Haven 10,736.

Dans le Massachusetts, les principaux bureaux de poste après celui de Boston, sont : New-Bedford, $5,489 ; Salem, 5,282 ; Lowell, 4,690 ; Newburyport, 7,733 ; Worcester, 2,294 ; Springfield, 2,206 ; Nantucket, 1,919 ; Northampton, 1578 ; et Charleston 1525.

Dans le Maine, Portland, 6,074 ; Bangor, 5,985.

Dans l'Etat de New-York, Rochester, 9216 ; Utica, 8,621 ; Troy, 8,486 ; Auburn, 3,703 ; Geneva, 3,658 ; Brooklyn, 2,070 ; Lockport, 2,039 ; Schenectady, 2,644 ; Oswego, 2,303 ; Poughkeepsie, 2,483 ; et Ithaca, 2,373.

District de Colombie, Washington, 9,178 ; Alexandrie, 4,370 ; et Georgetown 3,563.

Dans la Virginie, Norfolk, 8,870 ; Wheeling 7,253 ; et Petersburgh, 5,711.

### MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

**Conseil de la Première Municipalité.**

Séance du Vendredi, 15 Juillet 1836.

Le Conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent : Messrs. Armas, Bouligny, Buisson, Canon, Cougot, Duplessis, Grailhe, Guillot, High, Johns Lafargue, Laurent, Colson, Pédesclaux, Gardette, Wilcox, Stringer et Brulé, 18.—Les membres absens furent : Messrs. Bertus, Cruzat, C. Lesseps, Pichot et Pitot.

Sur motion, l'absence de Messrs. Bertus et Pichot a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite d'un message du Maire, en date de ce jour, informant le conseil qu'en raison des motifs allégués par M. Bourgerol, voyer, et Mr. Hoffman, Président de la Compagnie du Chemin à Coulisse de Nashville, il avait refusé sa sanction à la résolution relative à l'adoption du plan présenté par Mr. Thomas Barrett.

Après lecture faite des lettres de Messrs. Bourgerol et Hoffman, le conseil a adhéré aux observations du Maire.

Mr. High a demandé que cette matière fut référée à un comité, lequel serait chargé de faire dresser un nouveau plan par Mr. Bourgerol.

Sur motion de Mr Guillot cette partie de la motion relative à l'obligation imposée à Mr. Bourgerol a été effacée, et la motion pour le renvoi à un comité a été adoptée.

Messrs. High, Canon, et Guillot ont été nommés de ce comité.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. Crozet, ingénieur civil, soumettant un croquis de pavage de l'intersection de la rue Esplanade prolongée avec le chemin du Bayou.

Sur motion de Mr. Buisson la dite lettre a été référée au comité de pavage, lequel devra s'entendre sur cet objet, avec un comité de la troisième municipalité.

Lecture a été faite de la lettre suivante de Mr. Crozet, ingénieur civil, en réponse à une résolution passée à la dernière séance, le chargeant de faire un rapport sur les intersections des rues qui ne se trouvent pas gradées d'une manière convenable, et sur la confection de ponts en pierres.

Nouvelle-Orléans, le 14 Juillet 1836.

A Monsieur le Recorder et Messieurs les membres du Conseil de la Première Municipalité.

*Messieurs,*

Conformément à votre résolution de la dernière séance qui enjoint :

"Que l'Ingénieur civil assisté du Voyer et du Député-voyer, devra faire un rapport au Conseil à sa prochaine séance, sur les intersections de rues qui ne se trouvent pas gradées d'une manière convenable et de rapporter s'il n'est pas préférable de faire construire des ponts en pierre."

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

Il existe un assez grand nombre d'intersection de rues où par suite du défaut de pente, les eaux s'accumulent dans les grandes pluies ; ce qui les rend souvent impassables pour les personnes à pied. De ce nombre sont la rue des Ursulines à son intersection avec les rues Royale, Remparts et St. Claude ; les rues de la Douane, Bienville et du Canal à plusieurs de leurs intersections et notamment avec la rue des Remparts.

Pour remédier à ces défauts, vu le peu de pente dont on peut disposer qui ne permet pas de faire une modification du niveau à une place sans en reporter l'influence beaucoup plus loin, il faudrait relever et refaire avec soin une fort grande étendue de rigoles. La gradation des rigoles est une opération très délicate qui laissera toujours quelque chose à désirer, dans un terrain aussi plat, où le moindre dérangement des pierres de rigoles suffit pour faire refluer les eaux.

Cependant en s'appliquant particulièrement à dégager les embranchemens des rues on peut améliorer ce qui existe dans le carré de la ville. A partir de la rue des Remparts, il y a si peu de chute jusqu'au canal Claiborne, surtout depuis le coin de la rue du Canal, que l'approfondissement même des fossés sera insuffisant sans le moyen auxiliaire des machines de desséchement ; jusqu'à ce que ces machines soutirent l'eau des canaux de conduite, elle doit continuer dans les grandes pluies, à refluer à l'encoignure de la rue du Canal où elle passe souvent par dessus les banquettes qui du reste, sont beaucoup trop basses.

Quant à la seconde partie de la résolution, dans les rues larges et surtout où les rigoles sont profondes, il est, non seulement à propos, mais souvent indispensable, de faire écouler les eaux sous de petits ponts que la salubrité recommande de faire en pierres, du moins quant aux bajoyers des conduites ; car il est inévitable de faire le dessus de ces ponts en planches, tant parce qu'on peut rarement leur donner assez d'élévation pour les couvrir d'une voûte en pierres, qu'à cause de la facilité que la mobilité des planches procure pour le nettoyage.

Dans le carré de la ville où les rues sont étroites et les banquettes ont peu d'élévation, plusieurs inconvénients s'attachent à ces ponts. Le premier et le plus grave consiste en ce que les voitures, ayant peu d'espace pour tourner les encoignures, sont exposés à engager une roue dans le fossé qui doit nécessairement être laissé entre la banquette et le pont, d'où peuvent résulter de fréquents accidents. En outre de celà, le défaut d'élévation ne permet de donner que peu d'ouverture au pont, ce qui doit le rendre plus facile à engorger, surtout avec le peu de pente dont on est maître. De cette dernière cause doit encore résulter la stagnation des eaux sous ces ponts (défaut qu'ont aussi ceux des rues larges) : l'effet délétère de cette stagnation ne peut être prévenu que par un curage fréquent et une grande surveillance.

L'expérience seule peut déterminer si les inconvénients que nous venons d'énumérer se feront plus sentir que ceux que présentent aujourd'hui aux voitures et aux piétons les traverses creuses des rues : si le Conseil se décidait à faire un essai à cet égard, on pourrait chercher à obvier au danger pour les voitures par des bornes et un prolongeant le tablier du pont jusqu'à la banquette.

Le rapport ci-dessus vous est soumis respectueusement.

C. CROZET, Ingr.-civil.

Attendu que les questions qui m'ont été proposées par le Conseil, demanderaient un examen sérieux de ma part que mes occupations présentes ne m'ont pas permis de faire, je le prie de vouloir bien m'en dispenser.

BOURGEROL.

Sur motion de Mr. Buisson, *Résolu* que la dite lettre soit imprimée dans les deux langues, et distribuée aux membres.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. Mazant, demandant à garder une licence de cabaret pour le reste de l'année au prix fixé par l'ancienne ordonnance.

Sur motion de Mr. Guillot, la dite lettre a été déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture a été faite des pétitions de Charles Murray et J. Curry, demandant des secours.

Mr. High a présenté une résolution allouant $80 à chacun des pétitionnaires.

Une motion pour la dispensation des règles ayant été rejetée, sur motion de Mr. High, les dites pétitions et résolutions ont été déposées indéfiniment sur le bureau.

Mr. Canon, rapporteur du comité auquel avait été référée une lettre de Mr. Crozet, ingénieur civil, relative aux réparations à faire à la pompe à feu de la ville, a présenté un rapport et une résolution recommandant l'appropriation d'une somme de mille piastres pour cet objet.

Une motion pour la dispensation des règles faite par Mr. Guillot ayant été rejetée, les dits rapport et résolution ont été mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de Mr. Duplessis, et après dispensation des règles.

*Résolu* que le Maire est et demeure autorisé à faire payer par le trésorier, la portion que doit payer la première municipalité, des dépenses encourues pour la célébration du dernier anniversaire de l'indépendance américaine.

ORDRE DU JOUR.

Le conseil s'est occupé des résolutions à l'ordre du jour relatives à la propriété maintenant occupée par Mr. E. Blanc.

Sur la première section acceptant l'offre de Mr. Blanc de payer $75 par mois, le substitut suivant présenté par Mr. Guillot a été adopté.

*Résolu* que le Maire est et demeure autorisé à laisser Mr. Blanc et sa famille loger dans l'ancienne maison de Mr. Blanc jusqu'au mois d'octobre prochain.

Les deux autres résolutions allouant $75 par mois pendant deux années à l'Association Catholique des Orphelins de la Nouvelle-Orléans, et rappelant la résolution du 27 Mai dernier accordant l'usage de la maison et entresol appartenant à Mr. Blanc, à la susdite Association pendant l'espace de deux années, sur motion de Mr. Canon, ont été déposées indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal demandé par Mr. Canon sur cette motion a produit le résultat suivant : pour l'affirmative, Messrs. Bouligny, Canon, Duplessis, Grailhe, Guillot, Lafargue, Pédesclaux, Gardette, Stringer et Brulé—10 oui. Pour la négative, Messrs. Buisson, Cougot, High, Johns, Laurent, Colson et Wilcox—7 non.

Sur motion de Mr. Buisson, et après dispensation des règles,

*Résolu* que le voyer de première municipalité devra faire creuser immédiatement le canal Girod de manière à faire écouler librement l'eau qu'il peut recevoir des égouts de la ville.

Sur motion de Mr. High la résolution suivante a été adoptée, après dispensation des règles.

Attendu que diverses personnes blanches et de couleur ont pour habitude constante de se baigner dans le canal Carondelet et dans le bayou St. Jean, contrairement à toute décence, et attendu que des plaintes générales et fondées sont adressées chaque jour aux autorités de la première municipalité sur un abus par suite duquel les citoyens se trouvent privés d'une promenade agréable par la crainte d'exposer leurs familles au spectacle d'une telle indécence et immoralité :

*Il est résolu* qu'à dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucune personne soit blanche, soit de couleur, soit libre, ou esclave, de se baigner pendant le jour dans aucune partie de la première municipalité, soit dans le fleuve Mississipi, le bassin ou canal Carondelet, le bayou St. Jean, ou dans tout autre canal ou bayou dans la première municipalité en vue du chemin public, sous peine, pour la première contravention, d'une amende de cinq piastres, si le délinquent est une personne libre ; et si c'est un esclave, de dix coups de fouet, à moins que le maître de l'esclave ne préfère payer la dite amende. La peine ci-dessus présenté sera doublée en cas de récidive. Une moitié de la dite amende sera au profit du dénonciateur, sur conviction du fait pardevant le Recorder de la première municipalité, ou tout autre tribunal compétent. Le Maire est autorisé, s'il le juge nécessaire, à mettre en vigueur la résolution qui précède, en stationnant des gardes sur divers points ; et il chargera les commissaires de police, sous peine d'être destitués, de veiller strictement à ce que tous délinquans soient traduits pardevant le recorder, ou tout autre tribunal compétent.

Par motion de M. High et après dispensation des règles, la résolution suivante a été adoptée :

*Attendu* que l'eau qui s'échappe des hydrans pour le nettoiement des rues enlève le sable entre les pierres qui forment le pavage, et en les détachant, occasionne un tel dommage au dit pavage qu'il faudrait constamment dépenser des sommes considérables pour le réparer :—*Résolu* que le Voyer est et demeure autorisé à faire paver immédiatement en pierres plates, l'espace qui se trouve en face de chacun des hydrans à l'effet de garantir de tout dommage le pavage des rues.

Sur motion de M. Laurent, et après dispensation des règles,

*Résolu* que le Maire est et demeure autorisé à faire mettre les noms des rues ainsi que les numéros des maisons dans le 8me. district à partir de la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne.

*Résolu* que des reverbères soient placés dans les rues Toulouse et St. Louis jusqu'à leur jonction avec les rues Tremé et Marais.

Sur motion de M. Bouligny, après dispensation des règles et un amendement de M. Buisson.

*Résolu* à l'unanimité que la somme de cent piastres soit payée chaque mois, sur le mandat du Maire, au Président de l'Association Catholique des orphelins de la Nouvelle Orléans jusqu'au 1er. novembre prochain.

Sur motion de M. Pédesclaux et après dispensation des règles :

*Résolu* que le Maire soit autorisé à faire placer deux fanaux à gaz dans la rue comprise entre la Cathédrale et les maisons de cour.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain, 22 du courant, à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme,

D. AUGUSTIN, Secrétaire.

### JOURNAL MARITIME.

#### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

*Expédiés.*

Barque Hilah, Hammond, Liverpool, J A Merle & co.
Barque Dale, Burton, Liverpool, W Vance.
Barque Rowena, McGrinnell, St John (New Brunswick) S Heath & co.
Brick Catherine, Flitner, New York, Bogert & Hawthorn.
Brick Citizen, Thing, New York, L H Gale.
Goëlette Flora, Appleman, Brazoria, Texas, Jas Reed & co.
Goël Emigrant, Hardy, Havane, A Tarney.
Goël Teazer, Jones, New York, W Porter.
Goël Lewin Jones, Noyes, St Joseph (Flo) capitaine.

*Arrivés.*

Bateau de remorque Post, Morrison, des passes, a amené un navire et une goëlette.
Bateau de remorque Lion, Hebbell, des passes, a amené dans le port le brick Byron.
Bateau de remorque Porstmouth des passes, ayant mis en mer le navire Sara Parker, la barque Clément, le mistic San Pedro et la goëlette Urchin. Il a amené dans le port la barque C. P. Williams et la goëlette Camanche, et le navire Woodberry à la Poudrière.
Navire Woodberry, Tate, Philadelphie.
Barque C P Williams, Ashby, Matagorda.
Navire Albree, Balls, Boston.
Goëlette Julius Cœsar, Lightburn, Velasco.
Goël Camanche, Ashby, Galveston et Velasco.
Brick Byron, Pendleton, en 27 jours de Philadelphie
Bateau à vap. Rob Roy, Wright, de Louisville
Bateau à vapeur Plough Boy, Patterson, de St Maurdsville.
Bateau à vap Rob Roy, Wright, Louisville.
Bateau à vap Arkansaw, Hoca, Little Rock.
Bateau à vapeur United States, Hart, Smithland.
Bateau à vapeur Claiborne, Barree, Louisville.
Bateau à vapeur Carrollton, Phillips, Vicksburgh.
Bateau à vapeur Despatch, Streck, La Fourche.
Bateau à vapeur Rocky Mountain, Gilbert, Nashville
Bateau à vapeur Columbia, Clark, Bayou Sarah.

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans, le 16 juillet 1836—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de cinq piastres et demie par baril ; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 18 du courant, 44 onces de pain pour un escalin.

Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus.

18 juillet D. PRIEUR, maire.

**DEMANDE DE NEGRES.**

POUR [illegible] nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $30 par mois.

S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 3 heures de l'après midi. 15 juil

### COMMERCIAL.

La semaine commerciale s'étant terminée vendredi dernier dans les affaires, et les ventes du samedi ayant été peu animées, il nous a été impossible de mentionner aucun changement quelconque dans le marché.

Ainsi que nous l'avons publié dans nos remarques du précédent numéro, tout annonce que la saison des affaires touche à son terme. Nous sommes d'autant plus disposé à y croire, que différens journaux des dates les plus récentes, apportés par le dernier courrier de l'Ouest nous affirment d'une manière positive que le fleuve et la plupart de ses tributaires baissent considérablement. A Grand-Gulf, le Mississipi était de 15 pieds plus bas que la marque des eaux hautes : ainsi donc on peut affirmer hardiment qu'avant peu, presque toutes nos communications avec l'intérieur des états de l'Ouest seront entièrement suspendues.

L'émigration augmente à mesure que les affaires diminuent ; et à part les négocians temporaires de cette ville qui s'embarquent annuellement vers cette époque de l'année pour les Etats du Nord ou pour l'Europe, on peut compter encore un grand nombre de ceux établis d'une manière permanente qui partent tous les jours pour les endroits de plaisance, tels que Mandeville, la Baie St. Louis, Biloxi et Pascagoula, dans l'intention d'y passer le reste de la saison des chaleurs ; cette circonstance mieux que la hausse ou la baisse du fleuve, annonce qu'il y a bien peu de chose à faire encore à la Nouvelle Orléans. L'émigration des commerçans, voilà le vrai thermomètre qui règle ordinairement la fin des opérations mercantiles.

Les arrivages des deux derniers jours, sont de 838 balles de coton du Tenessee, et de 576 boucauts de tabac, ce qui augmente de bien peu de chose les existences de la place, rapportées dans notre numéro de samedi.

Les ventes de coton du 16 ont été comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| 60 balles Mississipi, | | 15¼ |
| 40 | do do | 15½ |
| 40 | do do | 15¼ |
| 15 | do do | 14 |
| 155 | | |

NEW YORK, 29 juin—Les ventes de coton du 25 au 28 juin ont été de 1500 balles dont 600 Florides de 13c à 19¼ ; 500 Uplands de 13 à 19 et 400 Alabama de 16 à 20. Les importations depuis le 1er oct été de 20476 balles et les exportations du 1er au 23, de 19,661.

VENTES D'ACTIONS.—50 actions Banque des Etats-Unis (60 jours) à 126½ ; 200 do de ouvertes 126½ ; 50 do. de (10 jours) 126¼ ; 40 do Banque du Gaz N. O. 105½ New York 30 ; 50 actions Banque des Etats Unis 126¾ ; 100 do (60 jours) 127.

Philadelphie 30.—140 actions Banque des Etats-Unis 126½, 250 do. à ouvertes 126 1/8.

SAVANNAH 30 juin.—Les existences de coton étaient à cette époque de 7124 balles Uplands et de 271 Sea Islands.

COLONIES.—A cette époque de l'année, les calmes qui se font sentir dans le golfe, joints aux courants qui se portent généralement vers les bancs de Bahama rendent les arrivages de plus en plus rares. Nos dernières dates reçues de la Havane ne vont que jusqu'au 23 juin ; nous les avons obtenues par la goëlette Banner. Les feuilles de Charleston annoncent l'arrivée de l'Agnes qui a apportées des nouvelles commerciales jusqu'au 25, c'est à dire de 2 jours plus fraiches que celles que nous avons publiées.

D'après les lettres commerciales que nous trouvons dans le *Southern Patriot* les prix courans de la Havane le 25 seraient comme suit—

Farine fraiche de $18 à 20 le baril, le bœuf (mess) $18 à 20, jambons $16, plats-cotés 15, chandelles de suif $17 le quintal do. blanc de baleine 28 à 29, (languissant) Les produits de l'île se vendaient mieux depuis les dernières nouvelles d'Europe. Les sucres assortis valaient de 10½ et 14½ à 12 et 16 réaux l'arrobe, les blancs, 15 à 15½ ; les jaunes 10 1-2 à 11 1-2. Cafés suivant les qualités de 9 à 12.

**POUR LOUISVILLE, et les ports intermédiaires.**

LE nouveau bateau-à-vapeur TECHE, Capitaine Chs D. De Blanc, tirant très peu d'eau, et marchant très bien, est prêt à recevoir du frêt, et partira pour les endroits susmentionnés Samedi prochain le 23 du courant à 10 heures A M.

Pour frêt ou passage ayant de très bons emmenagemens, s'adresser à bord ou à

GREY, DURRIVE & Co.

N. B. Le Têche a des chambres sur le pont très aërées, et convient sous tous les rapports aux passagers. 18 juillet

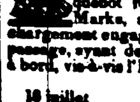

**Excursion du Dimanche.**

Le steamer CORSAIR, capt. Knight, partira de l'extrémité du rail-road, au Lac, à 9 heures du matin, pour Madisonville et viendra le même jour à 4 heures du soir. Les passagers qui désirent faire cette excursion, devront descendre par le char de 8 heures.

PRIX : aller et retour, $2 par chaque passage.

13 juil

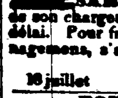

POUR PHILADELPHIE.—Labarque, paquebot régulier, HERCULES, capitaine Marks, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis l'Esplanade, ou à

JAMES REED & Co.

18 juillet rue Royale, No 25

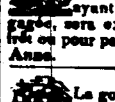

POUR BRAZORIA (TEXAS).—La superbe goëlette, paquebot régulier, JULIUS CŒSAR, capitaine Lightburn, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

JAMES REED & Co.

18 juillet rue Royale, No 25

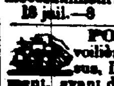

**POUR BRAZORIA, (Texas.)**

La goëlette PASSAIC, Capt. John Scott, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié de suite. Pour la balance de son frêt ou pour passage, s'adresser au No. 26, rue Ste. Anne. 18 juillet—4

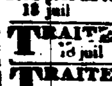

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très-incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à

18 juil—8 A. M. MIRANDA & Co.

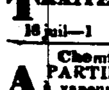

**POUR LIVERPOOL.**—La barque fine voilière Lavinia, partira pour le port ci-dessus, Dimanche prochain : pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord près du rail-road, ou à Wm VANCE & Co.

18 juil Rue de la Douane, no. 18

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par

18 juil MARTINEAU, CRUGER & Co.

TRAITES sur Londres et N. York, à vendre par

AMB. LANFEAR.

18 juil—1 rue de la Commune.

**Chemin à coulisse de Carrollton.**

A PARTIR de lundi prochain, 18 juillet, les chars à vapeur partiront de la Nouvelle Orléans, à 5½ heures et continueront comme par le passé.

18 juil P. CAZENAVE, secrétaire pro temp.

**MM. Charles Cornet et C. J. Trinchard,** qui se sont rendus adjudicataires de deux lots de terre situés au faubourg Guéno, lors de la vente faite le 9 juillet 1836, par H. Domingon, encanteur, sont requis de passer de suite au bureau de M. A. Ducatel, notaire, rue Royale, pour remplir les conditions de leur vente ; autrement les terrains qui leur ont été adjugés seront d'ici à une semaine criés à la folle enchère, à leurs risques et dépens.

18 juil—8 R. SALAUN.

DEMANDE D'ACTIONS—On achète des actions de la Compagnie du Dessèchement, du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, de la Banque du Commerce et de la Banque des Citoyens de la Louisiane ; s'adresser au No. 119, rue Royale, entre St. Louis et Conti. 18 juillet—8

SUCRE—100 boucauts sucre de qualité supérieure, à vendre par

SAMUEL THOMPSON & Co.

18 juillet rue du Camp No. 53

ARTICLES récemment reçus de Bordeaux et du Hâvre, à vendre par le soussigné :
10 caisses prunes à l'eau-de-vie en bocaux d'un quart de galon,
20 do. fruits l'eau-de-vie assortis,
10 caisses liqueurs superfines assorties (à capsules d'argent),
25 do. Eau de fleurs d'oranger triple,
6 doux. Anisette en grandes [illegible] d'un galon, première qualité et de diverses couleurs.

J. B MICHON.

18 juillet rue de la vieille Levée No. 21

MOUTARDE—105 caisses moutarde anglaise en bouteilles contenant six douzaines chaque, en débarquement du navire John Baring, de Liverpool, à vendre par COIT & Co.

18 juil 20, rue de la Douane.

CALICOS bleus, ayant droit au drawback—Quelques balles de calicos bleus contenant chacune 17 pièces, tous de bons patrons, pour le marché mexicain à vendre à bon marché par

18 juil ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable J. Bermudez, juge par intérim.—No. —, Batut et Batut frères contre leurs créanciers.—Le tableau de distribution ayant été enregistré dans cette cause, il est ordonné que leurs créanciers et tous qui y sont intéressés, aient à déduire, en dix jours de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué. Par ordre de la cour.

P. A. GUYOL, député greffier.

Bureau du greffier, 16 juillet 1836. 18 jui—3

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, avis est donné que lundi, 18 du courant, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le premier district de la dite Municipalité en remplacement de M. A. Phillips, démissionnaire. La dite élection aura lieu au café de Richardson, rue Conti, entre Chartres et Levée. Sont nommés juges-inspecteurs, MM. George K. Rodgers et A. Delpit, et D. Brusle, secrétaire.

7 juillet D. PRIEUR, maire

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.

L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
CHS A LACOSTE.

8 juillet

### Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 de juillet 1836, il sera vendu le vendredi, 19 d'août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant aux mineurs Charlotte Hoffman et Adolphe Hoffman.

Une griffonne nommée Maria, domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans Henriette et Mathilde, toutes trois garanties. Conditions : Un tiers comptant et le reste dans 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

18 juillet

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, Mardi 19 courant, à cinq heures précises de l'après midi, à la presse à coton d'en bas, Un lot de cadres de portes, portes et fenêtres, le tout provenant d'un magasin qui a été démoli.

15 juillet.

Vente remise au 19 juillet.

**PHARMACIE & DROGUERIE.**

PAR E FORSTALL & Co. Encanteurs.

(Bureau no. 40, rue du Camp.)

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse d'Orléans, il sera vendu, à l'encan public, le 19 juillet 1836 à 9 heures, au no. 37, rue du Camp, la pharmacie bien assortie, abandonnée par Ketchum et Linbeck à leurs créanciers.

Conditions : Toutes sommes au dessous de $100, comptant ; au dessus, jusqu'à $300, 4 mois ; au dessus de $300 6 mois, en billets endossés à satisfaction.

L'assortiment sera vendu par lots convenables aux acheteurs et suivant le catalogue. 13 juil

**Propriété de l'Ouest Pascagoula à vendre.**

IL sera vendu le 1er jour d'août prochain, sur les lieux, si l'on n'en dispose avant à l'amiable, environ **cent-onze acres de Terre**, appartenant à la succession de Charles Lee, faisant en partie face à la rivière Pascagoula, et en partie à la baie, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un **moulin à scie de premier ordre**, avec une forge et une bâtisse pour l'ingénieur, qui touche au bayou et à la rivière : aussi, une bonne **Maison de maître**, cuisine, grange, maison à fumer, [illegible] jardin, joli verger, &c. Le tout spacieux et bien [illegible], faisant face à la baie et joignant l'hôtel de Mr. McRae. La situation est une des plus saines et des plus agréables sur les lieux, à cause de l'élévation de la terre, des beaux chênes-verts qui s'y trouvent, des hickory et cèdres, et de la brise de mer qui y règne. Sur les bords de la rivière il se trouve des bancs d'huîtres et beaucoup de poissons, en outre de la chasse de toute espèce que l'on y fait. Il s'y trouve plusieurs sources et une citerne de bonne eau.

Pour plus amples informations s'adresser à C. [illegible] encoignure des rues St Jean et Perdido [illegible] la Nouvelle-Orléans, ou sur les lieux. 11 juillet—6

**VENTE PAR LE SHERIFF.**

COUR DE DISTRICT—Erasme Legoaster contre Charles Hatrel & Louis Even—En vertu d'un writ de fieri facias à moi addressé par l'honorable Cour du Premier District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 22 Août prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe, entre les rues Condé et Royale, désigné par le No. [illegible] sur un plan dressé par M Depouilly architecte, le 4 février 1834, le dit lot ayant mesure américaine 21 pieds de face à la rue St Philippe sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Wm T Thompson et de l'autre par celle de Magdeleine Bernard f d c l—Conditions comptant.

18 juillet FRED. BUISSON, shérif.

*Alexander Grant vs. William Tibbits,*

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée,

Un certain lot de Terre No VINGT-CINQ, sur un plan fait par le voyer de la ville le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de William Christy, notaire public ; le dit lot situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, mesure vingt six pieds de face à la rue de la Levée sur cent quarante six pieds dix pouces de profondeur et face à la rue du Quartier jusqu'à la rue Gallatin, sur laquelle il mesure vingt six pieds, deux pouces et deux lignes de face, et de là au point de départ cent [illegible] quatre pieds, trois pouces et six lignes, le tout mesure anglaise ; ensemble les améliorations faites sur le dit terrain.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

18 juil F. BUISSON, Shérif.

Alexander Milne vs. Marie Elisa Hue Duplan, épouse de Jean Cabos.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée :

Un certain Lot de TERRE situé en la ville de Mandeville, sur le lac Pontchartrain, en cette paroisse, désigné par le No. [illegible] de l'ilet No. *Trente-six* sur un plan dressé par Louis Bringier, le 16 mai 1831 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public ; le dit lot ayant, mesure française, soixante pieds de face aux Champs-Elysées sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Colombia dont il forme l'encoignure.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

18 juil F. BUISSON, Shérif.

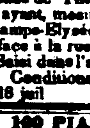

**100 PIASTRES DE RECOMPENSE.**

Partie marronne le 27 de juin, la négresse nommée CATHERINE, âgée d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, mince du corps, la figure petite et très noire. Lorsqu'elle marche elle tourne les bouts des pieds en dedans. Elle était vêtue lors de son départ d'une vieille robe bleue, et emportait un paquet de linge.

Elle a été achetée il y a quelque temps de Mr. Flotte et travaillait dernièrement chez Madame Michoud, rue St. Philippe.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera à la geôle ou dénoncera la personne qui l'entretient, ou vingt piastres seulement pour son arrestation.

Elle a été vue avec un vieil Espagnol en [illegible] qui la fait passer pour sa femme.

Wm. PATTERSON.

18 juillet—4 1ps rue Royale No. 76

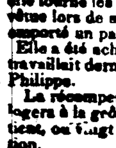

**DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.**

PARTIE marronne de chez le soussigné dans la nuit du 11 au 12 du courant la négresse Marie, âgée d'environ 25 ans, taille ordinaire, ayant la lèvre inférieure très avancée, parlant français et l'anglais ; la sus-dite négresse était vêtue lors de son départ d'une robe d'indienne à fleurs roses.

La sus-dite récompense sera payée à quiconque la conduira à la geôle de police, de la Paroisse d'Orléans.

18 juil—3 C. DUTILLET.

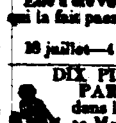

**CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.**

Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nommé Diégo, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée à quiconque le remettra à son domicile ou le logera dans une des geôles de cet Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile ni ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs de la loi.

Paroisse de Jefferson le 8 juillet 1836.

16 juillet—3 A. B. CHARBONNET.

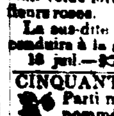

**$20 DE RECOMPENSE.**

PARTIE marrone de chez le soussigné, Mardi dernier, la négresse américaine PHILLIS, âgée d'environ 29 ans, taille de 4 pieds 6 ou 7 pouces, peau rougeâtre, parlant un peu français. Elle a emmené avec elle son enfant nommé William âgée d'environ 11 mois, mulâtre très-clair. La susdite récompense sera donnée à quiconque les conduira à la geole, ou les ramènera à son maître.

15 juillet—3 L. L. DARIEU, No. 340, rue Bourbon.

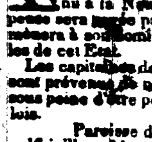

JOLIE PROPRIETE, située à Biloxi, à vendre à l'amiable ou en vente publique.—Cette propriété consiste d'un demi arpent de terre face à la mer, sur vingt arpens de profondeur, situé dans l'endroit le plus central du village et via la passe, entre les deux wharfs, et sur lequel se trouve construite une maison en bois, toute neuve, peinte avec soin, et en état de recevoir une famille. La maison est bâtie sur pilotis et consiste en quatre appartemens dont deux, de 16 pieds sur 14 et 10 de haut, garnis en dedans de voliches de bois jaune, embouffetées, et les deux autres de 9 pieds sur 16 ; avec une galerie de 8 pieds de large devant et derrière. Le plancher est fait en planches de cypre embouffetées. En un mot la maison telle qu'elle existe est parfaitement conditionnée.

La propriété est bornée d'un côté par celle de M. John Delaunay, et de l'autre par celle de M. G Brander, elle est défrichée jusqu'à la profondeur de deux arpens et demi, sur lesquels il y a un arpent d'entouré en [illegible], et au milieu duquel se trouve la maison, environnée de jolis arbres.

Le plan est exposé à la Bourse.

Si d'ici au 20 du courant, la propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera à la dite époque exposée en vente publique à la Bourse Hewlett par F. Dutillet et Delery, encanteurs publics.

Pour plus amples informations et pour les conditions s'adresser jusqu'à dimanche à M. G Brunet, no. 60 rue des Ursulines, ou au même, après cette époque, à Beloxi.

15 juil—20

**Troisième Municipalité.**

Nlle Orléans, 14 Juillet 1836.

MERCREDI prochain on procédera à l'élection d'un Collecteur sur les navires et autres embarcations atterrant dans les limites de cette Municipalité ; les candidats voudront bien remettre leurs lettres au Bureau du Recorder. 15 juil

LE soussigné partant pour France prévient ceux qui pourront avoir affaire à lui que Mr. Ls. Pilie est chargé de ses affaires pendant son absence.

18 juillet—8 A. WARTELLE.

A VENDRE—Un lot considérable de chaudières à sucre et moulins à sucre ; s'adresser à Mr.

9 juil—20 BERNARD MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets propres à faire des jardins, s'adresser à

13 juil—20 B MARIGNY.

**AVIS.**

LA PROPRIETE occupée par M. Thom. Rhodes, située sur le côté Est de la Baie de Pascagoula, a été achetée de lui, et installée de la manière la plus convenable pour former un établissement public, et est actuellement ouvert pour la réception des visiteurs.

La salubrité de ce lieu ne laisse rien à désirer et offre toutes les commodités pour les agrémens de la vie. On peut se procurer des huîtres fraîches et du poisson de toute description, en très grande abondance et l'eau est non seulement délicieuse, mais, possède, d'après le dire des docteurs, des vertus médicinales.

Le propriétaire assure au public, qu'il n'épargnera ni soins ni dépenses pour le service de sa table, ayant à sa portée toutes les choses nécessaires pour traiter convenablement ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

18 juillet—6 THOMAS SHORT.